



Les réunions du GDS 44 sur la BVD se sont déroulées sous forme d'ateliers tournants, permettant les échanges entre techniciens et éleveurs.

**Sanitaire** Les réunions d'automne du GDS 44 avaient, cette année, un thème unique : celui du lancement de la première étape d'un plan visant, à terme, l'éradication de la BVD. Toute l'Europe est concernée. La France veut rejoindre les pays ayant des situations plus favorables que la sienne.

## BVD : objectif éradication

Après avoir été longtemps surveillée, la diarrhée virale bovine (BVD) est désormais clairement dans le collimateur des autorités sanitaires françaises : un arrêté a été publié cet été. Il détaille la mise en œuvre d'un programme national de surveillance et d'assainissement, première étape vers l'éradication de cette maladie.

Ce plan de lutte contre la BVD se fait dans le cadre d'une harmonisation européenne : en Europe, beaucoup de pays ont des situations plus favorables vis-à-vis de la maladie. Les pays nordiques (Finlande, Suède, Danemark), ainsi que la Suisse, l'Autriche et des provinces italiennes l'ont officiellement éradiquée. L'Allemagne, l'Irlande, la Belgique sont en cours d'éradication. La France, démarre son plan cet

automne.

Des effets variés et pénalisants. Beaucoup d'éleveurs ont eu, hélas, l'occasion de constater les effets du virus sur leurs troupeaux. « La BVD est impliquée dans environ un quart de nos "coups durs" », décrit Benoît Michenot, technicien au GDS. Si la forme aiguë est rare (maladie des muqueuses), un passage de BVD se fait remarquer généralement par un ensemble de troubles variés : baisse de la fertilité, avortements, diarrhées ou troubles respiratoires chez les veaux... Les pertes, directes ou indirectes, liées à la BVD ont été chiffrées : à l'échelle de la France, ce serait 30 M€/an. Pour le département, environ 900 000 €, sachant qu'un élevage atteint peut se retrouver avec plus de 15 000 € de perte en un an. La lutte contre

la BVD qu'engage la France est également motivée par la nécessité d'être au même niveau sanitaire que les éventuels concurrents à l'export.

Pour engager son plan de lutte, la France offre le choix de s'appuyer sur les systèmes de surveillance déjà existants, notamment ceux déployés par les GDS. L'Allemagne, par exemple, a fait un choix différent : Outre-Rhin, tous les veaux qui naissent sont désormais dépistés sur la présence du virus, en même temps que le bouclage (boucles avec prélèvement de cartilage).

### Surveillance obligatoire pour tous sur lait et sérums

En France, le programme sera supporté financièrement par les éleveurs, sans financement public. Le pays en-

gage son plan avec l'objectif de dépenser trois fois moins que ses voisins, tout en apportant un objectif de résultat équivalent et en bénéficiant de son expérience : en Pays de la Loire, la BVD est surveillée depuis 20 ans dans les élevages laitiers et depuis cinq ans dans les élevages viandes. Grâce à ces dépistages, il est déjà établi que 65 % des troupeaux sont sains dans la région. En Loire-Atlantique, le pourcentage d'élevages sans BVD est même de 70 % (avec de grosses différences selon les secteurs). Un pourcentage qui n'a d'ailleurs jamais cessé d'augmenter au fil des années : « Il y a 20 ans, nous avions 70 % d'élevages positifs au BVD ».

Concrètement, que va induire le nouveau plan BVD ? Tous les éleveurs de bovins, adhérents ou non du GDS, seront obligés de surveiller régulièrement la présence d'anticorps anti-BVD dans le lait de tank (deux fois par an) ou dans les mélanges de sérum (une fois par an, pour les allaitants). Si les analyses détectent des anticorps, et donc un passage du virus sur le troupeau, un plan complet est alors mis en place<sup>(1)</sup> avec recherche, cette fois, du virus, et plus seulement des anticorps antivirux.

### La traque des IPI

Ce plan aura pour objectif en particulier de détecter si le troupeau comporte un animal IPI : infecté permanent immuno-tolérant. Ces animaux particuliers ont été contaminés par le virus alors qu'ils étaient dans le ventre de leur mère. Eux n'ont pas été affectés par le virus, mais ils l'ont intégré à leur matériel génétique : ils ne le considèrent pas comme « étranger », et donc ne pro-

duisent pas d'anticorps contre lui. En revanche, ils sont excréteurs à vie de ce virus : ce sont eux qui contaminent massivement le troupeau !

« Dans les tests que nous avons faits les années précédentes<sup>(2)</sup>, dans la moitié des élevages détectés comme positifs en anticorps, on n'a pas retrouvé un animal IPI », prévient Caroline Lantuejoul, vétérinaire au GDS 44. La contamination a pu être transitoire, et dans ce cas-là, les analyses suivantes seront négatives. En revanche, dès qu'un animal IPI est repéré, le plan prévoit son élimination sous quinze jours.

Les mouvements d'animaux sont aussi particulièrement ciblés : de plus en plus, les ventes devront se faire uniquement sur des animaux « garantis non IPI ». Vendeurs et acheteurs ont tout intérêt à s'en assurer. Les rassemblements d'animaux sont également des sources potentielles de contamination. Dans ce cas, la vaccination est fortement conseillée.

« Si on s'y met tous ensemble, et en même temps, on peut faire du bon travail », assure Caroline Lantuejoul. Tous ensemble, ce sont donc les adhérents et non adhérents au GDS, ces derniers ayant à s'acquitter d'une prestation supplémentaire pour le dépistage. Et ce sont aussi les équipes du GDS, en concertation avec les vétérinaires traitants des élevages.

CATHERINE PERROT

### Actualités du GDS 44 :

#### agrandissement des cheptels et des risques sanitaires

Les sept réunions d'automne du GDS 44 se sont achevées le 28 novembre dernier avec le rendez-vous de Sainte-Pazanne. Au total, ces réunions ont rassemblé près de 300 personnes, délégués, adhérents et non adhérents.

En préambule aux ateliers, le directeur, Laurent Delobel, a évoqué rapidement l'actualité de l'organisme sanitaire. Le nombre d'adhérents est stable au regard de la population des éleveurs du département : 75 % d'entre eux sont adhérents, pour 81 % des animaux du département. Ce nombre total de bovins du département, 482 000, est en baisse (-2,5 % en un an), mais comme le nombre des éleveurs l'est encore plus, le nombre moyen d'animaux par cheptel augmente. Chez les adhérents du GDS 44, il est à 162. Laurent Delobel rappelle que ces agrandissements/regroupements de cheptels sont rarement sans incidence sur le plan sanitaire. D'ailleurs, parmi les adhérents ayant dû faire appel cette année à la caisse « coups durs sanitaires », nombreux sont ceux qui avaient récemment procédé à un agrandissement. Le directeur rappelle que le GDS 44 propose un conseil dédié à la prévention des risques lors des agrandissements.

### EN BREF

#### FORMATION Travailler en couple

» La chambre d'agriculture propose une nouvelle formation début 2020 pour les exploitants qui travaillent en couple sur leur exploitation. Une première édition aura lieu les 6 février et 5 mars 2020, avec un maximum de six couples. Contenu de la formation : Les spécificités du travail en couple, ses atouts et ses potentielles difficultés. Comment allier bien-être et efficacité. Les bases d'une communication constructive, efficace qui prend en compte la personnalité, les besoins et les objectifs de chacun. Des outils pour faciliter la prise de décision à deux. Comment prendre du recul en situation de stress. L'intervenante est Brigitte Chizelle, sociologue d'intervention et formatrice et la responsable de stage est Nathalie Guérin, nathalie.guerin@pl.chambagri.fr. Contact : Solenne Gicquel, 02 53 46 62 85, solenne.gicquel@pl.chambagri.fr.

(1) Sauf dans le cas des élevages qui vaccinent : eux ont des anticorps antivirux (en réaction au vaccin), sans forcément avoir eu le virus chez eux. Ceux-là devront dépister des animaux « naïfs », non vaccinés, pour savoir si il y a ou pas, circulation virale.

(2) Mise en place du dépistage systématique sur des zones représentant 5 %, puis 10 % du département.